

Pénibilité : une réalité à ne pas perdre de vue !

Il ne fait aucun doute que la pénibilité au travail existe. Un représentant du patronat a bien tenté récemment de nier le lien entre espérance de vie et pénibilité, mais, pour le coup, il a réussi à choquer le ministre du Travail qui s'en est ému publiquement. Pourtant il existe bien une différence d'espérance de vie de sept ans entre les ouvriers et les cadres, selon l'Institut national de la statistique (Insee) et l'Institut national des études démographiques (Ined). Un rapport (lire encadré) devrait être rendu dans les prochaines semaines par une commission de députés, présidée par Jean-Frédéric Poisson (UMP) qui reconnaît, tout en jugeant cette notion « difficile à cerner », que « la pénibilité des conditions de travail joue un rôle important dans la question de l'égalité face à la retraite, en raison de l'importance des écarts d'espérance de vie suivant les professions. »

► Réparation

Charges lourdes, vibrations, intensifications, charges mentales...



© Evgeny Panashin - Fotolia.com

troubles musculo-squelettiques (TMS), notamment, ont donné une plus grande visibilité à ce sujet. Le rapport remis au Cor relève une contradiction apparente. D'une part, il constate que les conditions de travail se sont globalement améliorées dans les années passées et que cette amélioration s'est traduite par une réduction de la pénibilité due au travail. D'autre part, contrebalance son auteur, l'évolution en matière de conditions de travail n'est pas linéaire, ni forcément positive. La persistance d'une pénibilité classique apparaît comme un facteur commun à l'ensemble des pays de l'Union européenne. Le Cor liste les critères de pénibilité (lire encadré). Il cite une enquête du ministère du Travail (Sumer) qui met notamment en évidence une forte concentration des diverses formes de pénibilité pour les ouvriers. Ainsi, les ouvriers exposés au bruit sont-ils plus exposés aux autres formes de pénibilité.

Intensification

Enfin, d'autres formes se font jour ou, du moins, les détecte-t-on mieux maintenant ou, encore, accepte-t-on enfin de les prendre en compte. L'intensification du travail semble ainsi constituer un phénomène commun aux pays de l'Union européenne. Cette intensification est associée à un accroissement de la charge mentale du travail. 56 % des salariés, contre 48 % en 1991, déclarent devoir fréquemment abandonner leur tâche pour effectuer un travail non prévu. 33 % des cadres déclarent qu'ils manquent de temps pour effectuer leur travail... Par ailleurs, 50 % des salariés en contact avec le public déclarent vivre des situations de tension en 1998 contre 35 % en 1991.

Le rapport remis au Conseil d'orientation des retraites (Cor) par Yves Struillou, en avril 2003, sur la pénibilité et la retraite fait référence. Il rappelle, en premier lieu, que les Français estiment en majorité que « les salariés ayant exercé des métiers pénibles devraient avoir le droit de partir plus tôt à la retraite ». Mais, le plus difficile, est de distinguer ce qui est pénible de ce qui ne l'est pas et de parvenir à un système de réparation juste et réaliste de la pénibilité au travail, notamment par le biais de négociations entre les partenaires sociaux (lire article ci-contre). Des systèmes équivalents ont existé ou existent encore. Une allocation (Acaata), par exemple, permet aux travailleurs qui ont exercé dans des secteurs exposés à l'amiante, de bénéficier d'une retraite anticipée. Régulièrement remis en cause par ses détracteurs, il est ouvert aux salariés exposés, qu'ils présentent ou non des signes de maladie. Ce dispositif fait actuellement l'objet d'un groupe de travail présidé par Jean Le Garrec et dans lequel participe la FNATH afin de le faire évoluer.

Réactivée

La question de la pénibilité au travail n'est pas nouvelle. Elle semble avoir été réactivée dans la dynamique des slogans au cours de la présidentielle de 2007. Les syndicats, notamment la CFDT, ont insisté pour que les négociations sur cette question, prévues par la loi sur les retraites de 2003, reprennent. Dans le même temps, les différents suicides médiatisés de salariés, l'inquiétante progression des



► Notre avis

Urgence

Aditionnée par la mission d'information sur la pénibilité au travail de l'Assemblée nationale, la FNATH dénonce le fait que les négociations sur la pénibilité piétinent depuis de longs mois. « Il importe de déconnecter la pénibilité du seul enjeu des retraites et de réformer dans le même temps la réparation et la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) et d'améliorer le taux d'emploi des seniors ». Par ailleurs, le financement doit revenir exclusivement aux entreprises notamment parce que les efforts de prévention seront réduits à néant si la solidarité nationale les prend en charge, mais aussi parce que la pénibilité est engendrée avant tout par le travail et son organisation. L'association des accidentés de la vie souligne enfin l'urgence d'une réponse à apporter en termes de cessation anticipée de l'activité pour tous les travailleurs qui sont d'ores et déjà usés par le travail, ou qui ont été exposés à des travaux pénibles.

► Négociations

Elle repassera par là...

La réunion du 25 mars dernier était annoncée comme celle de la dernière chance. Un autre rendez-vous, le 21 avril, avait été fixé puis vient d'être brusquement annulé au moment où APE boucle. Les négociations sur la pénibilité prennent des allures de scènes de théâtre, avec des portes qui claquent, de longues pauses, un essoufflement, et puis ça repart... A la 17e représentation (celle du 25 mars dernier), on ne savait plus trop que penser. L'enlèvement semble guetter ces discussions entamées, il y a trois ans. En 2003, la loi Fillon, qui prévoyait progressivement un allongement des cotisations des salariés pour parvenir à une retraite à taux plein, comportait un volet

sur la pénibilité. Syndicats et patronat devaient parvenir à un accord. Les premières réunions ont eu lieu en février 2005. Elles se sont interrompues en 2006 et ont repris en 2007. Beaucoup paraient sur un échec et nombreux pensent désormais que si la porte des négociations se fermait au nez de la pénibilité, celle-ci s'inviterait d'une autre manière dans les débats, par d'autres fenêtres : transposition des accords européens sur le stress, la violence au travail et le harcèlement ; deuxième conférence sur les conditions de travail, prévue au printemps ; amélioration des conditions de travail dans les petites entreprises ; renforcement des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ; et droit d'alerte des salariés sur la santé au travail. Sans oublier le rendez-vous des retraites avec le gouvernement...

Des pourparlers qui capotent ?

APE a demandé à la plupart des partenaires sociaux leur pronostic sur les négociations en cours...

Les organisations syndicales sont quasi unanimes : le Médef met la barre tellement haut que personne ne pourra rentrer dans le dispositif actuellement discuté sur la réparation de la pénibilité. « Pour qu'un salarié dispose de ce dispositif, il lui faudrait avoir travaillé 40 ans, être âgé de 58 ans, avoir cumulé 30 ans de travail pénible et 10 ans pendant lesquels il aurait subi au moins 3 des critères reconnus. Un gars du bâtiment qui a travaillé 30 ans dans un environnement agressif ne rentrerait pas dans ce dispositif puisqu'il n'aurait pas réuni 3 critères (en admettant qu'il ne travaille pas de nuit) », fait remarquer Éric Aubin de la CGT. Autre reproche fait au patronat : il estime qu'il est écrasé de charges et qu'il ne mettra pas la main à la poche... « On a buté sur le problème essentiel du financement du dispositif », confie lui-même François-Xavier Clédard qui représente le Médef. « Mais nous avons fait des pas. En revanche, je n'ai pas senti de volonté d'avancer de la part de nos partenaires »,

« Nationalisation à rebours »

« Le Médef refuse de prendre en charge son vrai champ de compétences », remarque Joseph Thouvenel de la CFCTC. « C'est comme si le patronat considérait que la pénibilité n'était pas son problème. Cette attitude aura, selon nous, des conséquences pour l'avenir. On le voit bien. Les gens sont sensibilisés à la pénibilité. L'entreprise est d'abord une communauté humaine. Nombre de salariés, y compris des patrons, sont frappés lorsqu'ils apprennent la mort d'un des leurs six mois après qu'il a pris sa retraite. Si le patronat change le point de vue qu'on peut avoir sur l'entreprise, beaucoup de salariés changeront leurs motivations vis-à-vis du monde du travail. Ils deviendront moins loyaux. Il faut éviter d'entretenir l'idée que l'entreprise prend, use et jette ses salariés ! » « Pour nous,

conclut M. Thouvenel, la négociation a très certainement capoté, mais on ira jusqu'au bout. On sera présents au prochain rendez-vous et au-delà si nécessaire. Si l'État doit reprendre ces négociations en main, ce sera une sorte de nationalisation à rebours. Curieux de la part de gens qui se disent libéraux ! » « Non, les négociations n'ont pas capoté, estime, pour sa part, Jean-Louis Malys de la CFDT. Cela voudrait dire qu'on ne discute plus ! Bien que je ne sois pas optimiste concernant la prochaine réunion. Mais, il est vrai que l'on vient de battre des records de longévité. On a connu bien des hauts et des bas. On continuera à aborder ces questions notamment dans le débat sur les retraites qui arrive. Tout le monde parle de pénibilité aujourd'hui. C'est un peu une victoire ! C'est vrai qu'on aurait préféré trouver une traduction contractuelle à nos discussions avec le patronat, avant de se tourner vers l'État. »

Dossier réalisé par **Pierre LUTON**

► Témoignage

Égouts : « On a nos maladies à nous... »



© Mathieu Aucher - Fotolia.com

Adjoint technique, Nicolas Joseph, 27 ans, travaille depuis 6 ans dans le réseau d'égouts de la ville de Paris qui compte 2 100 km de couloirs ! « Difficile de dire que ce métier n'est pas agressif », concède-t-il. « On travaille dans l'obscurité, l'humidité, le bruit, les odeurs. On risque de glisser, de tomber dans la fange, il y a des chocs et parfois, on doit se tenir courbé. On a nos maladies à nous : troubles gastriques, diarrhées, nausées, infections urinaires, lésions de la peau, eczéma, infections virales (hépatite E)... C'est super physique, décrit-il, et plutôt stressant ». « Quand j'ai appris que le matin je commençais à 6 h 50 et finissais à 13 h 50, je me suis dit, "chic, j'ai tout l'après midi devant moi." Il a vite déchanté. « L'après-midi, je n'ai qu'une envie : me reposer. » « L'environnement est vraiment glauque, on est sans cesse à l'affût du danger. » En effet, quand un égoutier descend dans le réseau, l'air est vicié par des rejets d'hydrogène sulfuré (H2S), un gaz produit par la décomposition des matières fécales et des déchets. À un certain niveau de concentration, il peut devenir mortel.

Une étude, indique une source médicale, rappelle que, par rapport aux éboueurs, les égoutiers ont une espérance de vie moindre de 5 ans ! « On peut raccourcir cette perte d'espérance de vie en redoublant d'attention », remarque M. Danglot de l'Union syndicale des services publics. « D'ailleurs, on constate que depuis quelques temps la ville de Paris fait des efforts en termes de prévention. »

Nicolas Joseph, qui est également secrétaire général du syndicat CGT des égouts de Paris, dispose, comme ses collègues, d'un régime spécial qui a été modifié, mais qui lui permet de bénéficier encore d'un bonus de 10 ans. Ce qui devrait lui garantir de partir à la retraite à 50 ans. Mais ce régime ne concerne plus qu'environ 300 égoutiers. Selon lui, en 1980, ils étaient encore un millier qui sont progressivement partis à la retraite et n'ont pas été remplacés. Par ailleurs, la ville sous-traite l'intervention d'environ 700 égoutiers salariés qui dépendent d'entreprises privées ou sont intérimaires. Ils ont un statut moins favorable et travaillent plus longtemps. « Surtout, ils ne bénéficient pas des mêmes conditions de sécurité. On en a vu sans casque, sans harnais ni masque. Certains se baladent en jean et reprennent les transports en commun sans même se doucher ! »

Tout va bien !

Sollicitée, Anne Le Strat, adjointe chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux à la ville de Paris, ne s'engage pas plus que cela. « Vous comprenez », insiste-t-elle, « je viens d'être élue, je n'ai pas encore rencontré les égoutiers. Normalement, les prestataires privés doivent présenter un plan de prévention qui reprend les mêmes obligations que pour les agents de la mairie », avant d'ajouter : « moi, la partie prestation privée, je ne la connais pas. Mais, il n'y a sûrement pas autant de prestataires que cela ! » Myriam Constantin, qui l'a précédée à ce poste, avait affirmé qu'elle souhaitait les mêmes règles de sécurité pour les égoutiers employés en direct par la mairie de Paris et les autres salariés qui interviennent quotidiennement sous le soleil parisien. « Il y aurait eu une incompréhension sur ce qu'elle a affirmé », avance sa remplaçante...